



République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Lassy

Extrait du registre des délibérations Séance du 21 novembre 2019

L'an 2019, le 21 novembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lassy s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame LEDUC Véronique, première adjointe au Maire, en session ordinaire pour la deuxième réunion, le quorum n'ayant pas été atteint le 15 novembre 2019. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 18/11/2019. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18/11/2019.

Présents : Mmes LEDUC Véronique, COURTEL Jacqueline, LEBRIS Chantal WESTER Michelle, MM : BIDAN Jean-François, BOURDEVERRE Jean-Yves, LE MERLUS François, LEGEAY Gérard, MOULARD Hugues, NOEL Franck, SOUTIF Olivier

Absente : Mme GERARD Laëtitia, Mme GAUDICHE Marie-Annick, Mme TANGUY Gaëlle

Absents avant donné procuration : M. LE CHÉNÉCHAL Didier à Mme LEDUC Véronique

A été nommé secrétaire : M. NOEL Franck

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 11

Date de la convocation : 18/11/2019

Date d'affichage : 18/11/2019

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture D'Ille-et-Vilaine
le : 25/11/2019

et publication du

19-55 – FINANCES : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES EXTERIEURES

Monsieur Jean François BIDAN, 4^e adjoint aux finances présente les propositions du Bureau municipal concernant les demandes de subvention aux associations lasséennes et aux organismes extérieurs.

Le tableau ci-après reprend les subventions versées l'année dernière, les demandes 2019 et les propositions de revalorisation de 2% formulées.

Demande 2018	2018 (+ 2%)	Demande 2019	Base retenue 2019	2019 (+ 2%)
-------------------------	------------------------	-------------------------	----------------------------------	------------------------

Commune de Lassy
Séance du 21/11/2019

CLUB DES AJONCS	Subvention	535	545,70	540,00	545,7	556,61
	Sub. Exceptionnelle	0	0	0	0	0,00
ACCA	Subvention	252,6	257,65	510,00	257,65	262,80
	Piégeage	250	255,00	0	255	260,10
PONT DE PIERRE	Subvention	300	306,00	300,00	306	312,12
	Sub. Exceptionnelle	250	255,00	0	0	0
TRAVAIL MANUEL	Subvention	600	612,00	620,00	612	624,24
	Sub. Exceptionnelle	0	0	0	0	0,00
AIDE AUX DEVOIRS	Subvention	200	204,00	160,00	204	208,08
	Sub. Exceptionnelle	40	0	0	0	0
SOURIRE MALGACHE	Subvention	500	510,00	500,00	510	520,20
	Sub. Exceptionnelle	0	0	500,00	0	0
ANCIENS COMBATANTS	Subvention	230	234,60	250,00	234,60	239,29
	Sub. Exceptionnelle	0	0	0	0	0
VITAGYM	Subvention	950	969,00	950,00	969	988,38
	Sub. Exceptionnelle	642	0	0	0	0
APE	Subvention	700	714,00	1000,00	714	728,28
	Sub. Exceptionnelle	0	0	0	0	0,00
FOOT (FCBL)	Subvention	1700	1734,00	1700,00	1734	1768,68
	Sub. Exceptionnelle	0	0	0	0	0,00
Yoga	Subvention	300	306,00	300,00	306	312,12
	Sub. Exceptionnelle	0	0	0	0	0
Les petits Lasséens	Subvention	200	204,00	320,00	204	208,08
	Sub. Exceptionnelle	0	0	0	120	120
Comité des fêtes	Subvention	0	0	2000	1160,17	1183,37
	Sub. Exceptionnelle	0	0	0	0	0
Total						8292,36

Subventions pour les organismes extérieures

Organisme	Nombre d'élèves	Calcul/élève	Subvention
Bâtiment CFA – Saint-Grégoire	1	32,20 € x 1	32.20 €
IFAC Campus des métiers	1	32,20 € x 1	32,20 €

CRIC : il est proposé de renouveler la subvention de 180 € versée chaque année au CRIC (comité des relations internationales).

Messieurs Hugues MOULARD et Olivier SOUTIF ne prennent pas part au vote, étant donné leur implication dans les bureaux d'associations lasséennes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'ACCEPTER les propositions du bureau municipal ci-dessus ;
- d'IMPUTER ces dépenses à l'article 6574 de la section fonctionnement du budget communal ;
- d'AUTORISER le Maire à signer tous les documents se rapportant à cet objet

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Commune de Lassy
Séance du 21/11/2019

19- 56 – FINANCES – PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE SAINT-MARTIN DE GUICHEN ET DE L'ECOLE SAINTE-MARIE DE PONT-RÉAN

Monsieur Jean François BIDAN, 4^e adjoint aux finances, informe que l'école privée Saint Martin de Guichen nous demandant de participer aux frais de fonctionnement pour 8 enfants, et le 24 octobre dernier un courrier de l'école privée Sainte Marie de Pont-Réan nous demandant de participer aux frais de fonctionnement pour 4 enfants.

Il est proposé d'octroyer une participation aux frais de fonctionnement des écoles privées pour les élèves domiciliés sur notre commune à hauteur du coût d'un élève de l'école Camille Claudel soit 91.74€ par élève.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'APPROUVER les propositions du bureau municipal ci-dessus**
- **d'IMPUTER ces dépenses à l'article 6574 de la section fonctionnement du budget communal ;**
- **d'AUTORISER le Maire à signer tous les documents se rapportant à cet objet.**

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

19-57- FINANCES - RESTAURANT SCOLAIRE ET POLE INTERGENERATIONNEL : DEVIS POUR LE REMPLACEMENT DES FILTRES DES INSTALLATIONS D'AIR

Monsieur François LE MERLUS, adjoint en charge des travaux, présente le devis d'HERVÉ THERMIQUE relatif au remplacement des filtres d'installations d'air. Le devis s'élève à un montant de 1 823.28€ TTC.

Ces travaux s'avèrent nécessaires pour s'assurer du bon fonctionnement du système de ventilation dans ces bâtiments accueillants du public.

Le bureau municipal réuni le 08 novembre dernier a émis un avis positif.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **d'ACCEPTER le devis d'HERVE THERMIQUE pour le remplacement des filtres à air au restaurant scolaire et au pôle intergénérationnel pour un montant de 1 823.28€ TTC**
- **d'AUTORISER le Maire à signer tous les documents se rapportant à cet objet.**

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

19- 58 – TRAVAUX – LA PREVOTÉ : DEVIS POUR LA CREATION D'UN RESEAU EAUX PLUVIALES

Monsieur Jean François BIDAN, 4^e adjoint aux finances, présente la proposition de l'entreprise SARL DEROCHE TP concernant la création d'un réseau d'eaux pluviales au lieu-dit « La Prévoté » (busage, création d'un fossé). Ces travaux s'avèrent nécessaires suite aux intempéries du juin 2018.

Le devis s'élève à un montant de 8 434.09€ TTC

Le bureau municipal réuni le 08 novembre dernier a émis un avis positif.

Commune de Lassy
Séance du 21/11/2019

Le conseil municipal décide à l'unanimité :
- d'ACCEPTER le devis de SARL DEROCHE TP pour la réalisation du réseau eaux pluviales à « La Prévoté » d'un montant de 8 434.09€ TTC
- d'AUTORISER le Maire à signer tous les documents se rapportant à cet objet.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

19- 59 – MARCHÉ PUBLIC – RENOVATION DE LA SALLE DES FÊTES : ATTRIBUTION DES LOTS

La consultation pour la rénovation de la salle des fêtes a été effectuée du 27 septembre au 23 octobre 2019. Celle-ci a été faite par voie de presse sur Ouest France, sur la plateforme de dématérialisation de E Mégalis.et par diffusion sur le site internet de Lassy

L'ouverture des plis a été effectuée le 23 octobre 2019.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le vendredi 08 novembre à 18h30 en mairie à l'initiative du président pour effectuer le choix des entreprises dans le cadre de la rénovation de la salles fêtes.

L'analyse a été effectuée par le bureau d'étude BATI DESIGN représenté par Michel SIMMONEAUX.

Rappel Règlement de la consultation : Prix 50% - Technique 50%

Les titulaires sont proposés dans le tableau ci-dessous :

	Entreprises proposées	Montant du lot
LOT 01 - DÉMOLITION - GROS ŒUVRE – MAÇONNERIE - TERRASSEMENT	Entreprise ARMOR RENOVATION	72 677.37 € HT
LOT 02 - COUVERTURE BAC ACIER CHARPENTE PARTIELLE	Entreprise MARTIN ,	45 891 ,43 € HT.
LOT 03 - ISOLATION ET HABILLAGE VERTICAL DES FAÇADES (BARDAGES ET ENDUIT)	Entreprise FERATTE	58 289.84 € H.T
LOT 04 - MENUISERIES EXTÉRIEURES	Entreprise RETE	31 729 .00 € HT.
LOT 05 - MENUISERIES INTÉRIEURES	Entreprise ARIMUS	8760,40 € HT
LOT 06 - CLOISONS SÈCHES	Entreprise SIMEBAT	13 873.50 € HT
LOT 07 - FAUX PLAFONDS / ISOLATION PLAFONDS	Entreprise MORAND BERREE	12 167 .74 € HT.
LOT 08 - CARRELAGE DE SOLS - FAÏENCE	Infructueux	
LOT 09 - PEINTURES (INTÉRIEURES, EXTÉRIEURES) - REVÊTEMENTS MURAUX	Entreprise CHALMEL	13 497.71 € HT
LOT 10 - CHAUFFAGE – GAZ – VENTILATION - VMC	Infructueux	
LOT 11 - PLOMBERIE / SANITAIRES	Infructueux	

LOT 12 - ÉLECTRICITÉ / CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE	Ets CAILLOT POTIN	22 660.00 € HT
LOT 13 - ÉQUIPEMENTS CUISINE	Analyse en cours	
LOT 14 - REVÊTEMENTS DE SOL SYNTHÉTIQUES	Infructueux	

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De DESIGNER les entreprises indiquées ci-dessus, comme titulaires du marché ;**
- **De DONNER à Monsieur le Maire tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autoriser à signer tous les actes et documents s'y rapportant.**

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)